Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A ISTANBUL

MEMENTO DE SECURITÉ

Protection des résidents français dans la circonscription du Consulat général à Istanbul

Je réside dans l'îlot……..
Mon chef d'îlot est : ……. Tél : ……..
Secours : Pompiers :

Mis à jour en janvier 2019

Sommaire

Présentation

Introduction
Le plan de Sécurité
En cas de crise
Les moyens de communication
Les phases d'alerte

Fiches pratiques.

Consignes permanentes.
Que faire en cas de… ?
Numéros de téléphone utiles

I – PRESENTATION

1 – INTRODUCTION

En cas de crise grave en Turquie, l'autorité responsable en matière de sécurité est avant tout le gouvernement turc.

Dans le même temps tout citoyen français à l'étranger peut solliciter du consulat général une assistance consulaire.

En cas de crise grave, l'assistance à nos compatriotes s'inscrit dans le cadre du plan de sécurité de la communauté française. Ce plan vient en complément des mesures de sécurité décidées par les autorités locales, sur lesquelles il doit pouvoir s'appuyer.

Le présent livret a pour objet de vous informer et de vous conseiller sur l'attitude à observer et sur les précautions à prendre en cas de crise.

Les personnes responsables :

- L'ambassadeur est responsable de l'ensemble des questions de sécurité.

- Sous son autorité, le consul général est responsable de la sécurité de la communauté française résident dans sa circonscription.

Carte de la circonscription consulaire

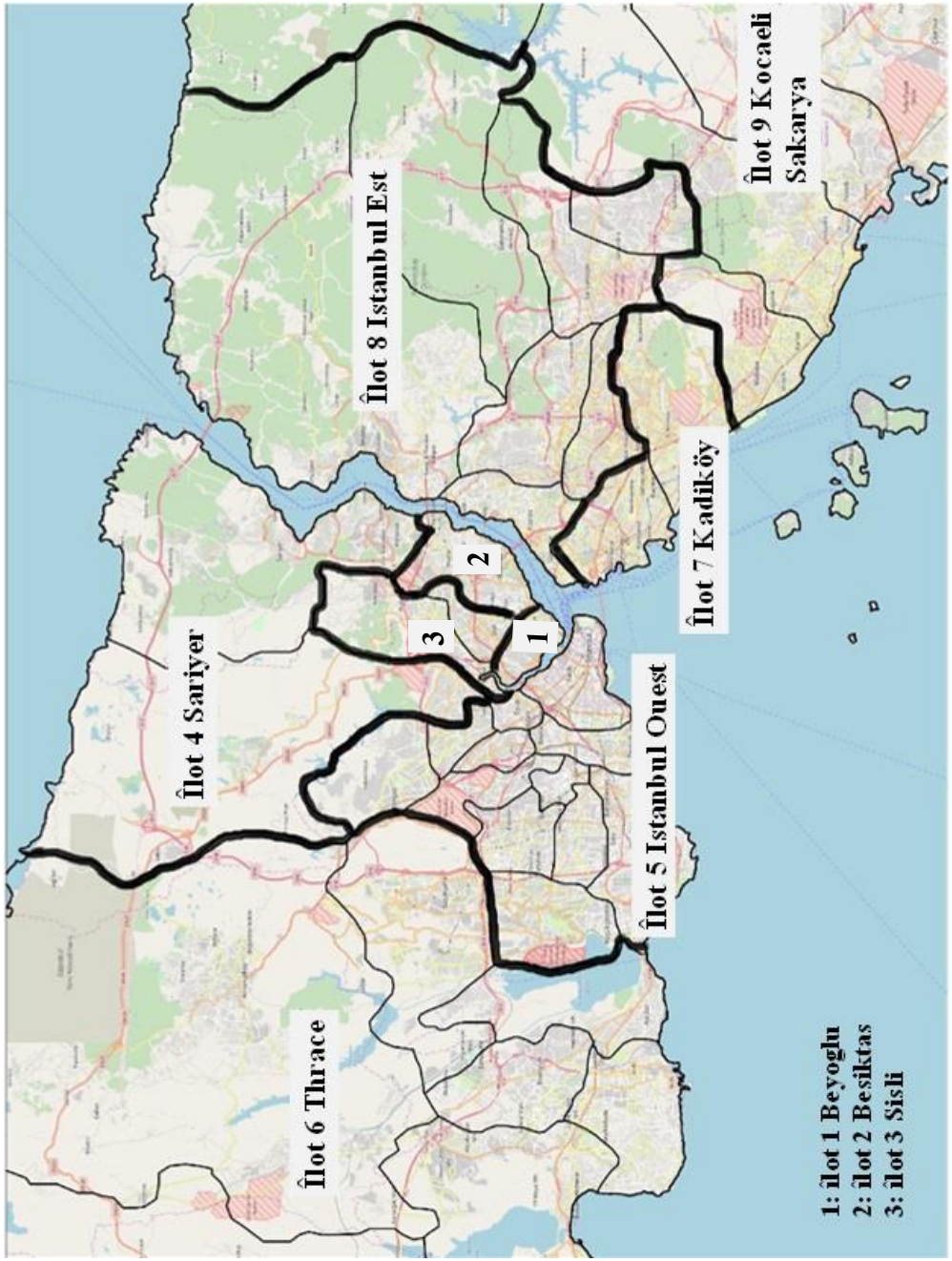

2 - LE PLAN DE SECURITE

Le Consulat général a élaboré un plan de sécurité de la communauté française, valable pour la circonscription d'Istanbul.

Régulièrement actualisé, ce plan de sécurité comprend une analyse des risques et des menaces susceptibles d'affecter la sécurité de la communauté française résidente ou de passage. Il comporte également un certain nombre d'informations utiles (listes des hôpitaux, coordonnées des services de secours locaux), de dispositifs à mettre en œuvre en cas de crise et de dispositions pratiques (sites de regroupement, stocks de matériels de sécurité ou de communication).

En ce qui concerne le cas d'Istanbul et de sa circonscription, le plan de sécurité prend spécialement en compte le risque sismique considéré comme particulièrement élevé, ainsi que la menace terroriste. Des consignes de sécurité sont, à cet égard, communiquées aux ressortissants français lors de leur inscription sur le registre des Français établis hors de France.

Le plan de sécurité de la communauté française repose très largement sur :

- **les informations recueillies auprès des Français résidents lors de leur inscription au Registre des Français établis hors de France** : il est donc primordial, pour votre sécurité, de vous faire connaître du consulat général en vous inscrivant, en renouvelant et en actualisant les informations vous concernant autant que nécessaire. A noter que le plan de sécurité s'applique également à la « communauté protégée » (conjoints de Français et enfants de nationalité étrangère).

- les informations recueillies auprès des Français de passage (courts séjours, voyages d'affaire, touristes...) qui s'inscrivent sur le **portail en ligne Ariane** (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr);

- **le dispositif de « l'îlotage » :** le territoire de la circonscription consulaire est ainsi divisé en « îlots », en fonction de la répartition géographique de la présence des ressortissants français. Chaque îlot est placé sous la responsabilité d'un chef d'îlot, ressortissant français résidant dans cette zone, volontaire et bénévole, assisté de plusieurs adjoints, également volontaires et bénévoles. Les chefs d'îlots ont pour mission, en cas de crise, de diffuser aux ressortissants français de leur zone les consignes de sécurité et informations du consulat général. Réciproquement, ils informent le consulat général de la situation dans leur zone. Le dispositif est placé sous l'autorité du Consul général.

- l'identification **de lieux de regroupement et d'évacuation**, si la situation devait l'exiger.

- le stockage et la mise à jour de **matériels de crise** : abris, tentes, vivres, générateurs, matériel de communication…

La communauté française et protégée résident dans la circonscription d'Istanbul est estimée à 8800 personnes, dont une grande majorité dans la ville d'Istanbul. Plusieurs centaines de milliers de touristes français se rendent chaque année dans la circonscription consulaire.

3 - EN CAS DE CRISE

Selon la nature et l'importance de la crise, le poste consulaire peut être amené à mettre en œuvre une cellule de crise, qui aura pour mission :

- d'évaluer la situation et de recueillir toutes les informations pertinentes ;
- d'informer en temps réel le centre de crise du Quai d'Orsay et d'identifier les actions à entreprendre ;
- de communiquer les consignes de sécurité à la communauté française résidente ou de passage, le cas échéant par l'intermédiaire des chefs d'îlots ;
- de répondre aux questions des ressortissants Français lorsqu'un standard téléphonique d'urgence est mis en place ;
- d'assurer la coordination avec les autorités locales et avec les partenaires européens présents dans la circonscription ;
- d'effectuer des missions de reconnaissance ou de secours sur le terrain.

Dans tous les cas, la gestion de crise est suivie par le Centre de Crise du Quai d'Orsay. En liaison étroite avec le consulat général, il traite les demandes d'information sur les ressortissants français de la circonscription (réponse aux familles, à la presse etc.…) et organise le cas échéant les secours depuis la France.

4 - LES MOYENS DE COMMUNICATION ET D'ALERTE

Afin de tenir régulièrement informé sa communauté résidente ou de passage, le consulat général dispose de plusieurs moyens de communication :

➔ Le site internet du consulat (https://istanbul.consulfrance.org/) : c'est le principal outil de communication entre la communauté française et le consulat. Régulièrement mis à jour, il dispense les informations et recommandations nécessaires en cas de crise grave. Le compte Facebook du consulat (https://www.facebook.com/consulatfrance.istanbul/) diffuse également des informations en temps réel, lors de la survenance d'une crise ;

➔ En cas de crise nécessitant la mise en place d'une réponse téléphonique adaptée, le consulat dispose d'un numéro d'urgence qui est activé et communiqué à la communauté française ;

➔ L'envoi de courriels et de SMS à tous les Français résident inscrits ou Français de passage via le portail Ariane ;

➔ Lorsque tous les moyens de communication sont coupés, l'information et les consignes de sécurité peuvent être relayées par le chef d'îlot ou ses adjoints, qui sont équipés par le consulat général soit de radios soit de téléphones satellitaires et qui sont en contact permanent avec le consulat général ;

Le site Conseils aux Voyageurs du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères contient toutes les recommandations de sécurité pour la communauté française résidente ou de passage.

5 - LES PHASES D'ALERTES

Quatre phases d'alerte ont été définies par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour les plans de sécurité.

Le passage d'une phase à l'autre est décidé par le Centre de crise. L'évacuation (phase 4) est une décision lourde qui n'est prise que par le ministre.

Phase	Français résidents	Français de passage
1 *Troubles ou crise limités appelant des précautions renforcées*	Vérification des mesures de précaution	Recommandation de ne pas voyager dans les zones de crise. Se signaler auprès de l'ambassade.
2 *Troubles plus importants ou généralisés, limitant les possibilités de déplacement / catastrophe naturelle…*	Rester à domicile (indiquer sa présence au chef d'îlot)	Quitter le pays pour ceux qui le peuvent – Rester dans le lieu de logement pour les autres.
3 *Dégradation de l'environnement pouvant rendre insuffisant le confinement à domicile, telles que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, etc.*	Regroupement envisageable (uniquement sur décision de l'ambassadeur ou du consul général), contact permanent avec les chefs d'îlot ou le poste diplomatique (ambassade et consulat général)	
4 *En cas de conditions de vie difficiles et dangereuses et, de manière générale, dès lors que la sécurité vitale des ressortissants français est compromise.*	Regroupement et évacuation (uniquement sur décision du gouvernement Français)	

II FICHES PRATIQUES

1 - CONSIGNES PERMANENTES

EQUIPEMENT A AVOIR CHEZ SOI EN PERMANENCE

En cas de crise grave, il est important de pouvoir disposer par anticipation de produits de première nécessité permettant une autonomie de quelques jours :

- de l'eau (en bonbonne ou en bouteilles, à raison de 2 litres par personne et par jour, plus quelques litres pour cuisiner) ;
- des conserves (avec languette permettant l'ouverture sans ouvre boites)
- des soupes en sachet, des pâtes, du riz ;
- des biscuits, compotes, barres de céréales, … ;
- une trousse de premiers soins ;
- une radio avec des piles de rechange ;
- un téléphone portable en état de fonctionnement avec son chargeur.

Prévoyez toujours de conserver une petite somme d'argent en liquide. Les distributeurs automatiques peuvent ne pas fonctionner.

OBJETS DE PREMIERE NECESSITE A PRENDRE AVEC SOI EN CAS D'EVACUATION

Si vous devez quitter votre domicile, voici une liste indicative des documents et affaires utiles à emporter. En cas d'évacuation par avion, les bagages sont généralement limités à 10 kg par personne.

● Papiers d'identité (ou leur photocopie), livret de famille, carnet de vaccination/de santé, fiche médicale, carte consulaire, permis de conduire ;
● Argent liquide, chéquier(s), carte(s) bancaire(s) ;
● Clefs de votre domicile et de votre véhicule ;
● Une trousse de premiers soins avec ciseaux ainsi que les médicaments personnels ;
● Bouteille(s) d'eau minérale (le plus possible) ;
● Une lampe de poche et des piles neuves ;
● Sous-vêtements et vêtements de rechange ;
● Canif, briquet, allumettes, sacs en plastiques, mouchoirs en papier, papier hygiénique ;
● Couverts, gobelet ;
● Pastilles désinfectantes pour l'eau ;
● Quelques aliments adaptés : pâtes de fruits, barres de céréales,…
● Couverture ou duvet ;
● Le cas échéant, affaires de bébé (couches, biberons, petit matériel médico-hygiénique, petits pots) et jouets pour vos enfants.

Ayez sous la main une liste des numéros d'urgence, téléphones de votre entreprise et de vos collègues de travail.

Très important : afin que vos enfants soient facilement identifiables s'ils devaient se retrouver seuls, faites-leur porter une mini-fiche d'identité indiquant leur nom, leur date de naissance, leur numéro de téléphone et adresse, leur nationalité et leurs problèmes de santé éventuels.

2 - QUE FAIRE EN CAS DE… ?

ATTENTAT TERRORISTE

Consignes de vigilance :

- bien penser à mettre à jour vos informations personnelles sur le Registre des Français établis hors de France ;

- se tenir à l'écart des foules, manifestations et autres rassemblements, a fortiori de nature politique ;

- garder d'une manière générale une attitude discrète.

En cas d'attentat :

- rester à l'écart, suivre les consignes données par les autorités turques ;

- vérifier que ses proches sont en sécurité ;

- consulter régulièrement son téléphone portable et ses courriels : le consulat général communiquera en premier lieu par ces canaux ;

- consulter le site internet du consulat général ainsi que le compte Facebook, qui sont des moyens habituels de diffusion des consignes de sécurité à la communauté française ;

En cas d'attentat grave, une cellule de crise sera créée et un numéro d'urgence activé : afin d'éviter de saturer le standard téléphonique et de le réserver aux urgences, ne contacter ce numéro qu'en cas de nécessité avérée.

TREMBLEMENT DE TERRE

En amont :

A. Cinq précautions à prendre avant

Une bonne préparation de l'ensemble des membres de la famille vous permettra, le moment venu, de faire une analyse lucide de la situation et d'adopter une conduite aussi rationnelle que possible.

1. Discutez en famille sur ce que vous devez faire en cas de séisme

Les points suivants doivent être examinés :
● Quel est le lieu le plus sûr de votre domicile ? (contre les murs de soutien, dans les couloirs, dans les angles des pièces, sous les tables ou bureaux solides, dans les passages voûtés ou dans l'encadrement des portes) ;
● Quels sont les lieux les plus dangereux ? (fenêtres, miroirs, objets suspendus, cheminée, meubles en hauteur ou non scellés aux murs)
● Vérifiez le sac de premiers soins et déterminez qui le prend en charge ;
● Qui assure l'évacuation des bébés ou des personnes âgées?
● Décidez des responsabilités de chaque membre de votre famille ;
● Préparez des cartes d'évacuation et de secours (notamment pour les enfants).

Vous pouvez envisagez de faire un exercice préparatoire. Pourquoi pas sous forme de jeu pour les enfants ?

2. Vérifiez, dans la mesure du possible, que votre logement répond aux **normes antisismiques** et que les murs sont intacts.

3. Tenez prêt en permanence un **matériel d'urgence** et des réserves alimentaires adaptées à la composition de votre famille ;

4. Repérez à l'avance l'itinéraire le plus sûr pour quitter votre immeuble. Localisez également les **issues de secours** et les moyens de lutte contre l'incendie ;

5. Organisez une réunion avec vos voisins afin de pouvoir mieux coopérer ensemble en cas de besoin.

B. Pendant un tremblement de terre

Le pic d'un tremblement de terre dure quelques secondes à une minute environ. Essayer de garder votre calme et protégez-vous.

1. Au moment de la secousse

a. Si vous êtes dans un bâtiment :

- Compte tenu de la brièveté du temps disponible, il ne peut être recommandé de sortir le plus vite possible que si vous avez la conviction que le bâtiment n'est pas aux normes antisismiques et que vous êtes en mesure de l'évacuer très rapidement sans mettre en danger votre vie. De manière générale, ne vous précipitez pas dehors inconsidérément. Mieux vaut parfois rester à l'intérieur.

- Abritez-vous sous une table solide, un bureau ou un lit massif ou dans l'embrasure d'une porte. Dans un couloir, accroupissez-vous le long d'un mur.

- Eloignez-vous des baies vitrées ou des miroirs.

- N’allumez pas de flammes.

b. Si vous êtes dans la rue :

- Tenez-vous à l’écart des bâtiments pour éviter les chutes d’objet ;

- Restez au milieu des rues ou dans les espaces libres ;

- Ne restez pas sous les fils électriques ;

c. Si vous êtes en voiture :

- Essayez de vous arrêter dans un endroit sûr sans bloquer la circulation ;

- Restez dans votre véhicule à l’arrêt, loin de tout immeuble, pont et viaduc.

d. Lieu public :

- Restez calmes. Ne criez pas. Ne courrez pas. Ne poussez pas. Faites attention à ne pas vous faire piétiner.

- Dans les centres commerciaux, essayez de vous réfugier dans le magasin le plus proche. Tenez-vous éloigné des rayons chargés d’objets lourds.

e. Position de sécurité :

La position de sécurité à adopter, est la suivante :

- sans déplacement : accroupissez-vous, avec la tête la plus proche possible des genoux, les mains et les avant-bras croisés sur la tête. Abritez-vous si un meuble solide est à votre portée (table, etc.).

- avec déplacement : les mains et avant-bras croisés sur la tête pour se protéger des chutes d’objets. Tout autre objet trouvé sur le moment peut servir à renforcer cette protection : livre, etc.

- de manière générale : exposez le moins de superficie possible de votre corps.

Attention ! Le premier tremblement est généralement suivi par d’autres secousses appelées « répliques ». Dans les zones côtières, il peut être suivi d’un raz de marée (tsunami).

TSUNAMIS

Deux indices annonçant la survenue possible d’un tsunami sont à reconnaître et nécessitent de se rendre en lieu sûr :

- retrait rapide et inattendu de la mer. Un grondement est parfois entendu avant que la vague n’atteigne le rivage ;
- tremblement de terre, même mineur, car il peut s’agir d’un séisme majeur mais éloigné provoquant un tsunami ;

Il suffit généralement de s’éloigner de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres des côtes ou d’atteindre un promontoire élevé.

En aucun cas il n’est sûr de revenir auprès des côtes dans les heures suivant le raz-de-marée, car celui-ci peut être composé de plusieurs vagues espacées de quelques minutes à plusieurs heures.

2. Après une forte secousse, qui peut être suivie par d'autres :

a. Dans un premier temps :

- **Vérifiez** que vous, votre famille ou toute personne proche de vous n'est pas blessée. Le cas échéant, appelez les secours et pratiquez les premiers soins.

- **COUPEZ L'EAU, LE GAZ, L'ELECTRICITE.**

- **Emportez** le « sac de survie » (voir supra), vos papiers personnels, des vêtements chauds, vos médicaments indispensables et une radio portable.

- **Evacuez** votre domicile. Fermez-le à clef. **N'utilisez pas l'ascenseur** : il peut y avoir des coupures de courant.

- **Dirigez-vous** vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets (parc, stade). Marchez au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber. Portez des **chaussures** pour éviter les bris de verre.

- **Evitez de prendre votre voiture.**

- Si vos enfants sont à l'école, essayez de **vous renseigner** auprès de l'établissement avant d'aller les chercher. Ils sont en général pris en charge.

Si et uniquement si vous en recevez la consigne du consulat général (directement ou via votre chef d'îlot), rendez vous dans un des lieux de regroupement pré-identifié (Lycée Pierre Loti à Tarabya ; Palais de France à Beyoglu ; Lycée Saint Joseph sur la rive asiatique).

Le dispositif de crise turc prévoit la mise à disposition de zones de sécurité qui seront réquisitionnées et mises à disposition de la population en cas de séisme.

N'hésitez pas à suivre les consignes des services de secours turcs !!! ils seront la première réponse en cas de survenance d'une catastrophe de grande ampleur.

b. Dans un second temps :

- **Ne fumez pas** (risque élevé d'explosion ou d'incendie) ;

- **Ne touchez pas** aux câbles tombés à terre ;

- **Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence avérée.** N'encombrez pas le réseau téléphonique. Laissez le libre pour les secours.

- **Tenez-vous informés** par n'importe quel moyen à votre disposition. N'oubliez pas que la radio avec pile est un bon moyen d'information en cas de coupure de courant.

3 - NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

DU BON USAGE DU TELEPHONE :

- Soyez précis et synthétique (saturation des lignes).
- Dès que possible, rassurer rapidement votre famille.
- Raccrochez rapidement pour ne pas bloquer une ligne

Numéros d'urgence :

Police : 155
Pompiers 110
Samu : 112

Hôpitaux

- Hôpital de la Paix 0212 246 10 20
- Hôpital Américain 444 3 777
- Hôpital International 0212 468 44 44
- Hôpital Florence Nightingale Şişli 0212 212 88 11
- Hôpital Florence Nightingale Gayrettepe 0212 288 34 00
- Hôpital Acıbadem Maslak 0212 304 44 44
- Hôpital Acıbadem Taksim 0212 273 44 44

Consulat général de France à Istanbul

Standard téléphonique : 0212 334 87 30

N° d'urgence du Consulat 24h/24 (uniquement en cas d'urgence avérée et grave) :
0 532 311 06 19 (francophone)
0 533 418 65 59 (turcophone)

Ambassade de France à Ankara :

Standard téléphonique : 0312 455 45 45